

Province de Québec, le 7 juin 2010
Municipalité La Rédemption.

Lundi, le sept (7) juin 2010 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Sont présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Carmen Morisset, Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Denis Soucy et Jean-Yves Deschênes. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse. Annie Dubé, directrice générale était présente.

2. Ouverture de la séance.

10-113 Mme La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Carmen Morisset et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai.

10-114 Après la lecture procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai dernier, il est proposé par Denis Soucy et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 tel que lu et présenté.

4. Correspondance.

5. Acceptation des comptes.

10-115 Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement l'acceptation des comptes au montant de **43,915.65 \$** (Comptes en annexe au procès verbal).

6. Modification du règlement 2010-03.

10-116 Modification du règlement numéro 2010-03, concernant une demande de financement au montant de 188,431\$ et une dépense 188,431\$ afin d'acquérir un camion autopompe et équipement pour se conformer au schéma de couverture de risque, remboursable en 5 ans.

Considérant que le secrétaire-trésorier selon l'article 202.1 du code municipal est autorisé à modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le mot « imposé » par le mot « exigé » dans la deuxième ligne de l'article 4, du règlement 2010-03;

Considérant que la présente modification est déposée à la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal de La Rédemption;

Considérant qu'une copie de la modification sera envoyée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est statué ce qui suit : modifier le mot « imposé » par le mot « exigé » dans la deuxième ligne de l'article 4 du règlement 2010-03.

Donné ce 18 mai 2010.

Annie Dubé, dir, générale/sec. trésorière

7. Transfert du surplus accumulé aux fonds de l'aqueduc et égout.

10-117 Il est proposé par Denis Soucy et résolu unanimement que la municipalité transfère un montant de 25,000 \$ vers l'aqueduc afin de mettre les calculs à zéro en date du 31 décembre 2009.

8. Demande de renouvellement de la marge de crédit auprès du CFE Desjardins.

10-118 Il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption renouvelle sa marge de crédit de 30,000 \$ sur le folio # 600180 auprès du Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent, pour une période d'un an.

9. Affaires nouvelles

A. Achat d'une scie mécanique chez P. Labonté et Fils.

10-119 Il est proposé par Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption effectue l'achat d'une scie mécanique STILL MS 290 au prix de 399.95 \$ plus taxes auprès de P. Labonté et fils.

B. Signature du contrat de travail du préposé à l'aqueduc.

10-120 Il est proposé par Carmen Morisset et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption accepte le contrat du préposé à l'aqueduc et nomme Isabelle Dupont, mairesse afin de signer le contrat au nom de la municipalité.

C. Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile.

10-121 **Attendu que** les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

Attendu que la municipalité de La Rédemption a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de La Rédemption que Isabelle Dupont, mairesse soit désignée comme célébrant compétent sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité :

De demander à la ministre de la Justice de désigner madame Isabelle Dupont, mairesse de la municipalité de La Rédemption, comme célébrantes compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Justice.

D. Avis de motion.

10-122 **Avis de motion** est donné par la conseillère Patricia Lavoie que soit pris en considération à une séance ultérieure l'adoption d'un règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

E) Signature du contrat portant le numéro de dossier 6506-10-4532 avec le ministère des Transports.

10-123 Il est proposé par Patricia Lavoie et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption accepte le contrat du ministère des

Transports portant le numéro 6506-10-4532 pour le déneigement, déglçage et la fourniture de matériaux, de la route Massé dans les limites de la municipalité (3.391 Km) pour un montant de 18,500 \$ et autorise madame Isabelle Dupont, mairesse à signer le présent contrat pour et au nom de la municipalité. Le contrat est d'une durée d'un an, incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes.

F) Demande auprès du ministère des Transports.

10-124 Après discussion, il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption demande au ministère des Transports de faire l'installation d'une nouvelle pancarte sur la route 132, indiquant la municipalité de La Rédemption, avec le nombre de kilomètre séparant celle-ci à la municipalité. Sur même proposition, qu'une demande soit adressée à la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, afin que celle-ci nous appuie dans nos démarches.

G) Nomination d'un comité technique : eaux usées.

10-125 Il est proposé par Carmen Morisset et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption nomme Annie Dubé, dir. générale, Alain Michaud et Frédéric McSween, ingénieur, pour donner des recommandations au conseil municipal sur la base de pointage concernant les demandes d'offres de services professionnels, pour les laboratoires de sols, dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées.

10. Période de questions.

11. Fermeture de l'assemblée.

10-126 Après la période de questions, il est proposé par Denis Soucy, la fermeture de l'assemblée à 20h46.

Isabelle Dupont, mairesse

Annie Dubé, dir.gén./sec.trés.